

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2026-122

ARRETE

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122.18,
Vu le Code de la Route,
Vu la demande de AER 3, rue du 2 février 1965 62210 AVION afin de garantir la sécurité des travaux de remplacement de garde-corps au pont de la rue d'Herzeele à Wormhout,

ARRETE :

ARTICLE 1 : La circulation sera restreinte au droit des travaux rue d'Herzeele, et ce, **une demi-journée durant la période des 23 et 24 juin 2026.**

ARTICLE 2 : Une signalisation temporaire réglementaire sera mise en place par AER et notamment la pose de feux tricolores lorsque la circulation se fera en sens unique alternée.
Ces restrictions seront effectives à compter de la mise en place de la signalisation par AER et prendra fin lors de son retrait.

ARTICLE 3 : La Gendarmerie est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié puis transmis à :

L'entreprise AER

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT,

Monsieur le Responsable Arrondissement de Dunkerque,

Monsieur le Lieutenant-Colonel, commandant le groupement de Gendarmerie de LILLE,

Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Nord,

Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Nord,

Monsieur le Directeur des Transports Départementaux,

Monsieur le Chef du Service Régional des Transports de la D.R.E,

MM. les Présidents des Syndicats de Transports,

MM. les co-Directeurs du C.R.I.C.R de VILLENEUVE D'ASCQ.

Au réseau Arc-en-Ciel et Delgrange Voyages.

Fait à WORMHOUT, le 19 juin 2026

Le Maire,

David CALCOEN



Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 19/06/2026

Le Maire,

David CALCOEN

